



Réf. Farde e-Assemblées : 2632153

N° OJ : 50

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/01/2025

Objet : Convention d'occupation de locaux du bâtiment «144» sis avenue de Versailles 144 à 1120 Bruxelles entre la Ville de Bruxelles et l'association de fait Femma Nissaa.

Le Conseil communal,

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'attribuer à la Ville de Bruxelles le Contrat de Quartier Durable Versailles, notifiée par courrier du 29 avril 2021 ;

Vu la décision du Conseil du 5 septembre 2022 d'adopter le Dossier de Base du Contrat de Quartier Durable Versailles ;

Vu la décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 8 décembre 2022 d'approuver le programme du Contrat de Quartier Durable Versailles ;

Vu la décision du Conseil du 22 avril 2024 d'adopter la convention entre la Ville de Bruxelles et la scl Le Logement Bruxellois réglant les modalités de mise à disposition de la Ville (pour son antenne de quartier CQD Versailles), associations et services du quartier, de locaux au sein de l'immeuble sis avenue de Versailles 144 à 1120 Bruxelles ;

Considérant que l'association de fait Femme Nissaa est représentée par Mme MASSAOUDI Habiba en vertu de la reconnaissance par l'asbl Femma, dont le siège est situé Avenue Britsiers n°5 à 1030 à Schaerbeek et dont une copie figure en annexe.

Considérant que l'association de fait occupera un local de l'antenne de quartier rue de Versailles 144 à 1120 Bruxelles durant la période d'exécution du Contrat de Quartier Durable Versailles, une convention sera été établie entre la Ville et l'association en question ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique : Adopter la convention d'occupation de locaux du bâtiment «144» sis Avenue de Versailles 144 à 1120 Bruxelles entre la Ville de Bruxelles et l'association de fait Femma Nissaa, durant la période d'exécution du Contrat de Quartier Durable Versailles.

Annexes :

[Convention d'occupation entre la Ville de Bruxelles et l'association de fait Femma Nissaa \(FR\) \(Consultable au Secrétariat des \(pour information\) Reconnaissance section locale comme association de fait sous l'asbl Femma \(BIL\) \(Consultable au Secrétariat](#)